



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **Fondation Notre-Dame**

### **Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Programme Entraide & Education**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

## Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes annuels du Programme Entraide & Education

Exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de création du Programme Entraide & Education, nous avons effectué un audit des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière du Programme Entraide & Education au 31 décembre 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris-La Défense, le 11 juin 2024

DocuSigned by:

Jérôme Eustache

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>131 066</b>		<b>131 066</b>	<b>208 072</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>414 000</b>	<b>139 076</b>	<b>274 924</b>	<b>365 455</b>
Donations temporaires d'usufruit	414 000	139 076	274 924	365 455
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 749 380</b>	<b>854 976</b>	<b>4 894 404</b>	<b>4 890 942</b>
Terrains	1 162 980		1 162 980	1 162 980
Constructions	4 512 025	851 232	3 660 793	3 693 784
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	3 744	3 744		
Immobilisations corporelles en cours	70 631		70 631	34 178
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>1 306 583</b>	<b>27 500</b>	<b>1 279 083</b>	<b>1 713 744</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>917 623</b>	<b>98 111</b>	<b>819 513</b>	<b>828 303</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	910 138	98 111	812 027	819 394
<i>Obligations</i>	488 341	67 868	420 474	433 450
<i>Actions</i>	288 333	23 037	265 296	262 316
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	133 463	7 206	126 257	123 627
Obligations, intérêts courus à recevoir	7 486		7 486	8 910
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 387 586</b>	<b>1 119 662</b>	<b>7 267 924</b>	<b>7 798 444</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>380 549</b>		<b>380 549</b>	<b>1 057 459</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	177 429		177 429	182 293
Créances reçues par legs ou donations	184 260		184 260	853 906
Autres	18 861		18 861	21 260
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>3 847 629</b>	<b>26 266</b>	<b>3 821 363</b>	<b>4 369 862</b>
Valeurs Mobilières de Placement	3 847 629	26 266	3 821 363	4 369 862
<i>Obligations</i>	1 650 000		1 650 000	1 650 079
<i>Actions</i>	3 734	66	3 668	2 615
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	2 193 895	26 200	2 167 695	2 717 168
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>6 494 988</b>		<b>6 494 988</b>	<b>5 944 951</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>9 896</b>		<b>9 896</b>	<b>13 641</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 733 061</b>	<b>26 266</b>	<b>10 706 795</b>	<b>11 385 913</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 251 714</b>	<b>1 145 929</b>	<b>18 105 786</b>	<b>19 392 429</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>27 656</b>	<b>130 008</b>
Fonds propres	3 689 400	3 689 400
Fonds propres sans droit de reprise	3 689 400	3 689 400
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 100 000	1 100 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>	2 589 400	2 589 400
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	4 440 232	3 285 971
Excédent ou déficit de l'exercice	(259 835)	1 154 261
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>7 869 797</b>	<b>8 129 632</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>7 869 797</b>	<b>8 129 632</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 562 880	2 324 143
Fonds dédiés	7 046 404	6 454 024
<b>TOTAL II</b>	<b>8 609 283</b>	<b>8 778 168</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	18 640	19 005
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 444	147 026
Dettes des legs ou donations	199 543	708 117
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 257 206	1 480 473
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	9 215	
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 599 049</b>	<b>2 354 621</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>18 105 786</b>	<b>19 392 429</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	4 725 642	5 116 445
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	4 725 642	5 116 445
<i>Dons manuels non affectés</i>	2 342 989	3 307 133
<i>Dons manuels affectés</i>	654 495	115 000
<i>Mécénats</i>	91 129	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	1 429 768	1 459 573
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>	207 262	234 739
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	915	
Utilisation des fonds dédiés	640 285	614 730
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>5 366 842</b>	<b>5 731 174</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	645 503	562 613
Aides financières (projets engagés)	3 372 289	2 882 107
Impôts, taxes et versements assimilés	50 408	54 461
Salaires et traitements	270 217	162 664
Charges sociales	142 984	82 157
Charges communes aux fondations abritées	90 270	95 725
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	151 327	148 246
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 232 665	696 074
Autres charges	44 496	8 703
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>6 000 158</b>	<b>4 692 750</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(633 316)</b>	<b>1 038 425</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	52 729	78 737
Autres intérêts et produits assimilés	175 851	43 792
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges	23 516	309
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	13 623	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>265 720</b>	<b>122 837</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	42 173	31 920
Intérêts et charges assimilées	115	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	43	1 285
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>42 331</b>	<b>33 205</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>223 389</b>	<b>89 632</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>(409 927)</b>	<b>1 128 057</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	85 226	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	198 900	140 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>284 126</b>	<b>140 000</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 555	7 445
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	128 479	106 351
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>134 034</b>	<b>113 796</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>150 092</b>	<b>26 204</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>5 916 689</b>	<b>5 994 012</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>6 176 524</b>	<b>4 839 751</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(259 835)</b>	<b>1 154 261</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	131 976	123 408
Bénévolat	63 118	53 891
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature	131 976	123 408
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	63 118	53 891
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>5 274 595</b>	<b>5 274 595</b>	<b>5 380 227</b>	<b>5 380 227</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	4 518 381	4 518 381	4 881 706	4 881 706
- Dons manuels non affectés	2 342 989	2 342 989	3 307 133	3 307 133
- Dons manuels affectés	654 495	654 495	115 000	115 000
- Legs, donations et assurance-vie	1 429 768	1 429 768	1 459 573	1 459 573
- Mécénat	91 129	91 129		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	756 214	756 214	498 521	498 521
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	915	915		
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	640 285	640 285	614 730	614 730
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>5 915 795</b>	<b>5 915 795</b>	<b>5 994 957</b>	<b>5 994 957</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>4 063 195</b>	<b>4 063 195</b>	<b>3 339 708</b>	<b>3 339 708</b>
1.1 Réalisées en France	4 063 195	4 063 195	3 339 708	3 339 708
- Actions réalisées par l'organisme	466 424	466 424	296 004	296 004
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 372 289	3 372 289	2 882 107	2 882 107
- Accompagnement des projets	224 481	224 481	161 597	161 597
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>701 068</b>	<b>701 068</b>	<b>523 729</b>	<b>523 729</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	701 068	701 068	523 729	523 729
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>178 703</b>	<b>178 703</b>	<b>281 184</b>	<b>281 184</b>
3.1 Frais de gestion	90 270	90 270	95 725	95 725
3.2 Frais de gestion immobilière	46 102	46 102	152 254	152 254
3.3 Charges financières	42 331	42 331	33 205	33 205
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 232 665</b>	<b>1 232 665</b>	<b>696 074</b>	<b>696 074</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>6 175 630</b>	<b>6 175 630</b>	<b>4 840 695</b>	<b>4 840 695</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(259 835)</b>	<b>(259 835)</b>	<b>1 154 261</b>	<b>1 154 261</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023		31/12/2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>195 094</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>	<b>177 299</b>
Bénévolat	63 118	63 118	53 891	53 891
Prestations en nature	131 976	131 976	123 408	123 408
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>195 094</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>	<b>177 299</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>195 094</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>	<b>177 299</b>
Réalisées en France	195 094	195 094	177 299	177 299
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>195 094</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>	<b>177 299</b>

# PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	4 063 195	3 339 708	<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>	5 274 594	5 380 227
Réalisées en France	4 063 195	3 339 708	Cotisations sans contreparties		
- Actions réalisées directement	466 424	296 004	Dons manuels non affectés	2 342 989	3 307 133
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 372 289	2 882 107	Dons manuels affectés	654 495	115 000
- Accompagnement des projets	224 481	161 597	Legs, donations et assurances-vie	1 429 768	1 459 573
Réalisées à l'étranger			Mécénats	91 129	
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public	756 214	498 521
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	701 068	523 729			
- Frais d'appel à la générosité du public	701 068	523 729			
- Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	178 703	281 184			
- Frais de gestion	90 270	95 725			
- Frais de gestion immobilière	46 102	152 254			
- Charges financières	42 331	33 205			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 942 965</b>	<b>4 144 621</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>5 274 594</b>	<b>5 380 227</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>	915	
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	1 232 665	696 074	<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	640 285	614 730
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>		1 154 261	<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>259 835</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>6 175 630</b>	<b>5 994 957</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 175 630</b>	<b>5 994 957</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	4 440 232	3 285 971
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(259 835)	1 154 261
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	4 180 397	4 440 232

## PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION

Contributions volontaires en nature	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	195 094	177 299	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	195 094	177 299
Réalisées en France	195 094	177 299	Bénévolat	63 118	53 891
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	131 976	123 408
Dons en nature					
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>					
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195 094</b>	<b>177 299</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<i>Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public</i>		
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>3 062 041</b>	<b>3 204 200</b>
(-) utilisation	895 526	509 283
(+) report	793 574	367 124
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 960 089</b>	<b>3 062 041</b>

PROGRAMME  
**ENTRAIDE &  
EDUCATION**

2023

Annexes

EXERCICE CLOS LE 31/12/ 2023

## ANNEXES

<b>1. ACTIVITÉ DE LA FONDATION .....</b>	<b>4</b>
1.1. OBJET .....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
<b>2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....</b>	<b>5</b>
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations .....	6
2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau.....	7
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	9
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	9
2.2.6. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.....	9
2.3 ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	10
<b>3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....</b>	<b>11</b>
3.1. NOTES SUR L'ACTIF .....	11
3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	11
3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit.....	12
3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements .....	12
3.1.4. Immobilisations financières.....	13
3.1.5. Valeurs mobilières de placements.....	13
3.1.6. Disponibilités.....	13
3.1.7. Créances.....	13
3.1.8. Créances clients et comptes rattachés.....	14
3.1.9. Produits à recevoir .....	14
3.1.10. Charges constatées d'avance .....	14
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	15
3.2.1. Fonds Propres.....	15
3.2.2. Congés payés et Compte Epargne temps .....	15
3.2.3. Indemnités pour départ à la retraite .....	15
3.2.4. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques .....	16
3.2.5. Fonds reportés liés aux legs et donations.....	18
3.2.6. Provisions pour dépréciation des créances.....	18
3.2.7. Etats des échéances des dettes.....	18
3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	19
3.2.9. Charges à payer .....	19
<b>4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>20</b>
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE .....	20
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	20
4.3. PROJETS SOUTENUS .....	21

<b>5.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) .....</b>	<b>24</b>
5.1.1.	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique .....</i>	<i>24</i>
5.1.2.	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....</i>	<i>24</i>
5.1.3.	<i>Subventions &amp; autres concours publics (rubrique 3).....</i>	<i>24</i>
5.1.4.	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....</i>	<i>24</i>
5.1.5.	<i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	<i>24</i>
5.1.6.	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 24</i>	
<b>5.2.</b>	<b>EMPLOIS.....</b>	<b>25</b>
5.2.1.	<i>Contenu des missions sociales.....</i>	<i>25</i>
5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds .....</i>	<i>25</i>
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement.....</i>	<i>25</i>
5.2.4.	<i>Reports en dédiés de l'exercice .....</i>	<i>26</i>
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>28</b>
<b>6.1.</b>	<b>LOCAUX.....</b>	<b>28</b>
<b>6.2.</b>	<b>EFFECTIFS .....</b>	<b>28</b>
<b>6.3.</b>	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES .....</b>	<b>28</b>
<b>6.4.</b>	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>29</b>
<b>6.5.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>30</b>
6.5.1.	<i>Engagements donnés.....</i>	<i>30</i>
6.5.2.	<i>Engagements reçus .....</i>	<i>30</i>

## 1. ACTIVITÉ DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

A travers ce PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, la FONDATION NOTRE DAME organise les soutiens à des projets d'entraide, de solidarité, d'éducation et de culture chrétienne en lien avec le Diocèse de Paris. Ce programme existe depuis la création de la Fondation en 1992. Dans l'optique de respecter strictement les volontés des donateurs, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION bénéficie d'une gestion qui lui est propre, à l'instar des fondations abritées depuis 2009.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ Le Programme Entraide de la Fondation Notre Dame a collecté 5,3 M€ en 2023 (versus 5,4 M€ en 2022), avec une progression des dons affectés (654 K€) et un maintien des legs et donations (1,4 M€) qui représentent 27 % des ressources de l'exercice. Comme en 2022, le Programme a utilisé des fonds dédiés (640 K€ en 2023) pour financer des projets.
- ✓ Les charges d'appel à la générosité ont augmenté (701 K€) avec la structuration nouvelle d'une équipe collecte afin de pérenniser les ressources dans les années à venir et faire face à des engagements plus importants. Ces charges présentent un ratio de 13 % des emplois de l'exercice.
- ✓ La Fondation a ainsi poursuivi son soutien aux projets, à hauteur de 3,4 M€ (versus 2,9 M€ en 2022) et a renforcé également l'équipe d'accompagnement des projets, constituée de 2 salariés et 3 bénévoles. Elle a déployé dans le cadre du Fonds Insertion Logement une campagne importante de travaux dans son immeuble de Saint-Denis afin de créer une colocation solidaire en 2024.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.



## 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME au même titre qu'une fondation abritée. Pour autant, il s'agit bien des actions en propre de la FONDATION NOTRE DAME, distinct de l'activité de fondation abritante. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

### 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2023 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Principes comptables appliqués

**Le plan comptable général** est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous plis-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 affranchissements.

L'établissement comptable PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Il enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur comptable « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations.

Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

Dans le cadre du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, le renforcement de la dotation figure en « Fonds propres complémentaires » de la dotation pérenne non consommable car le programme n'est pas une fondation abritée.

Depuis l'exercice 2009, le secteur Mutualisation regroupe l'ensemble des investissements financiers à long terme de la Fondation abritante, du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION et des fondations abritées avec dotation qui ont décidé de mutualiser leurs fonds à long terme avec ceux de la Fondation abritante. La mutualisation consiste à redonner à chaque établissement apporteur, une quote-part de chaque ligne d'investissement calculée en fonction des apports. En ce qui concerne les revenus financiers, il est tenu compte de la date d'arrivée des fonds investis. Cette mutualisation a été mise en œuvre pour diminuer les risques sur chacune des

lignes d'investissements et, de fait, fait profiter les entrants de la sécurité du volume d'investissements déjà constitués.

### 2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés a fait l'objet d'adaptations explicitées dans la note ci-dessous :

Le traitement des fonds dédiés est spécifique au statut de fondation abritante (cf. Règlement CRC 2009-01).

Toutes les ressources reçues par la FONDATION NOTRE DAME sont affectées, soit au PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, soit à une fondation abritée ou soit à la FND-abritante. Au niveau des comptes de la FND-Abritante il y a donc :

- Soit une variation des fonds dédiés de chacune des fondations abritées matérialisant ainsi l'affectation souhaitée par les donateurs.
- Soit un report à nouveau pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION ou l'établissement recouvrant les charges communes ainsi que pour les fondations présentant un déficit

La partie des ressources affectées par les donateurs qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées ».

L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite en produits des exercices futurs en « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des fondations abritées » par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

Il peut exister des « sous-fonds dédiés » lorsque la Fondation abritée ou le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION a recueilli une affectation spécifique de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice ou pour le suivi de subventions publiques affectées à des projets.

Afin de mieux individualiser le suivi des fondations abritées ou du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION dans les plaquettes éditées spécifiquement pour elles, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

### 2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (Voir Note 3.2.5).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

A l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant

en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

### 2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

### 2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- Pour 50 % Gros Œuvre
- Pour 20 % Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures
- Pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation  
Ascenseurs monte-charges  
Electricité câblage  
Plomberie et autres  
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

### 2.2.6. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les obligations à long terme, sont reclassées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION NOTRE DAME ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement. Les obligations achetées au-dessus du nominal, sont dépréciées pour ramener la valeur nette au nominal à l'échéance de remboursement. (Voir également paragraphe 4.1.2)

### 2.3 Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 5.)



### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

Au 31 décembre 2023, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION dispose de trois types de biens immobiliers :

- Les appartements à vocation sociale du Fonds Insertion Logement, 14 appartements (dont un a été vendu durant l'exercice 2023) ainsi qu'un immeuble à Saint-Denis
- Les biens immobiliers reçus en legs et destinés à être vendus, pour lesquels le Programme Entraide en est soit l'unique propriétaire soit ne dispose que d'une quote-part avec d'autres co-légataires
- Les appartements dit de « rapport » au nombre de 2.

#### 3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2023
Terrain	1 162 980				1 162 980
Constructions sur sol propre	4 419 248	246 815		154 037	4 512 025
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 744				3 744
Immobilisations en cours	34 178	283 268	246 815		70 631
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 741 244	1 316 510		1 751 171	1 306 583
<b>TOTAL</b>	<b>7 361 394 €</b>	<b>1 846 593 €</b>	<b>246 815 €</b>	<b>1 905 208 €</b>	<b>7 055 963 €</b>

*Tableau des amortissements*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2023
Constructions	725 464	151 327	25 559	851 232
Matériel de bureau informatique, mobilier	3 744			3 744
<b>TOTAL</b>	<b>729 208 €</b>	<b>151 327 €</b>	<b>25 559 €</b>	<b>854 976 €</b>

### 3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

#### *Donations Temporaires d'usufruit*

<b>LIBELLE</b>	<b>Nature de l'actif</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Durée de la DTU</b>	<b>Date Fin</b>	<b>Valorisation de l'actif</b>
<b>ENTRAIDE</b>	Titres	21/03/2023	36 mois	26/03/2026	39 000
<b>ENTRAIDE</b>	Loyers	29/11/2022	60 mois	29/11/2027	375 000
<b>TOTAL ENTRAIDE</b>					<b>414 000 €</b>

Il n'existe plus de donation temporaire d'usufruit antérieure à 2020. (Voir note 6.5.2). La DTU portant sur des titres a été renouvelée pour 3 ans, fin 2026.

#### *Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés*

<b>LIBELLES</b>	<b>Nature de l'actif</b>	<b>Date de la signature</b>	<b>Valorisation de l'actif</b>
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	23/03/2022	476 000
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	10/11/2023	16 510
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	29/09/2021	28 790
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	20/12/2022	650 000
<b>Entraide</b>	Actif immobilisé	17/05/2016	135 283
<b>TOTAL FONDATION</b>			<b>1 306 583 €</b>

A la suite de l'acceptation de legs et donations par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame, le Programme Entraide dispose de 5 legs immobiliers destinés à être vendus au 31/12/2023.

### 3.1.3. Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

En 2011, le Programme Entraide & Education, par décision du Conseil d'Administration de la Fondation, s'était doté de 300 000 € de fonds associatifs, sur le modèle des fondations abritées. Ils ont été augmenté au fil du temps par décision du Conseil d'Administration. Ces fonds ont été placés dans le fonds mutualisé avec les fonds associatifs d'origine de la FND, les fonds associatifs de la Fondation KTO et de la Fondation des Bernardins. Ils sont gérés par le Comité financier. Les actifs des fonds mutualisés sont constitués d'actions, d'obligations, de parts de SCPI ou de la SICAV Porteur d'Espérance et de dépôts bancaires. La quote-part d'Entraide représente 18,15 % des fonds mutualisés en 2023, soit 1,1 M€. Les revenus financent les projets du Programme.

Les valeurs mobilières de placements du Programme Entraide & Education sont constitués principalement de SICAV monétaires (718 K€) de parts dans la SICAV porteurs d'Espérance (800 K€), d'un fonds immobilier (485 K€), d'un fonds d'infrastructure (132 K€) et de

trésorerie déposée dans différents établissements bancaires. Un contrat d'assurance-vie au capital garanti (1 275 K€) a été soldé en 2023.

### 3.1.4. Immobilisations financières

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	495 336	54 447	61 442	488 341	67 868	420 474
Actions	296 975	526	9 167	288 333	23 037	265 296
Autres (OPCVM, etc.)	129 032	5 857	1 427	133 463	7 206	126 257
Obligations, intérêts courus à recevoir	8 910	7 486	8 910	7 486		7 486
<b>TOTAL</b>	<b>930 254 €</b>	<b>68 316 €</b>	<b>80 946 €</b>	<b>917 623 €</b>	<b>98 111 €</b>	<b>819 513 €</b>

### 3.1.5. Valeurs mobilières de placements

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2023	Provision	Valeur Nette au 31/12/2023
Obligations	1 650 079	79	158	1 650 000		1 650 000
Actions	3 461	40 885	40 612	3 734	66	3 668
Autres (OPCVM, etc.)	2 727 131	741 995	1 275 230	2 193 895	26 200	2 167 695
<b>TOTAL</b>	<b>4 380 671 €</b>	<b>782 959 €</b>	<b>1 316 000 €</b>	<b>3 847 630 €</b>	<b>26 266 €</b>	<b>3 821 363 €</b>

### 3.1.6. Disponibilités

LIBELLE		31/12/2023
Compte sur livret et Compte Courant	<b>5 944 951 €</b>	<b>6 494 988 €</b>

Les disponibilités permettent de couvrir l'ensemble des projets restant à solder (19 %) ainsi qu'une partie des fonds dédiés (hors fonds immobiliers, soit 46 %).

### 3.1.7. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n et clients autres	177 429	177 429	
Clients douteux			
Créances reçues des legs et donations	184 260	184 260	
Etat : impôts et taxes diverses			
Débiteurs divers	18 861	18 861	
Charges constatées d'avance	9 896	9 896	
<b>TOTAL</b>	<b>390 445 €</b>	<b>390 445 €</b>	

Le poste des créances (177 K€) est lié aux dons reçus au 31/12/2023 et non encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2024.

L'essentiel des débiteurs divers concerne le solde dû par les cabinets de gestion locative dans le cadre de donations temporaires d'usufruit (solde versé en 2024).

### 3.1.8. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	177 429		177 429	182 293
Créances reçues des legs et donations	184 260		184 260	853 906
Autres créances	18 861		18 861	21 260
<b>TOTAL</b>	<b>380 550 €</b>		<b>380 550 €</b>	<b>380 550 €</b>

### 3.1.9. Produits à recevoir

Le Programme Entraide n'a pas de produit à recevoir au 31/12/2023.

### 3.1.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 9 896€.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Charges d'exploitation	9 896	13 641
<b>TOTAL</b>	<b>9 896 €</b>	<b>13 641 €</b>

### 3.2. Notes sur le Passif

#### 3.2.1. Fonds Propres

Entraide	2023		
	Valeur nette après affectation du résultat	Réaffectation à la suite d'une vente immobilière	Valeur nette avant affectation du résultat
Programme Entraide – dotation immobilière	535 400		535 400
Dotation immobilière FIL	1 900 000		1 900 000
Programme Entraide	1 254 000		1 254 000
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>3 689 400 €</b>		<b>3 689 400 €</b>

Le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME avait voté en mars 2011 la création d'une dotation initiale de 300 K€ pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION afin de favoriser la pérennité et l'autonomie du programme. Celle-ci a progressivement été renforcée pour atteindre 1,1 M€ à fin 2021.

Figurent également en Fonds associatif :

- Deux appartements reçus par legs ont été conservés (535 K€), un troisième a été vendu en 2022 (154 K€).
- Un immeuble à Saint-Denis (93) reçu en donation par le Fonds Insertion Logement pour une valeur de 1,9 M€.

#### 3.2.2. Congés payés et Compte Epargne temps

Ils sont provisionnés sur la base des salaires perçus sur la période. Pour mémoire, le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION n'est pas employeur en direct mais, comme pour les fondations abritées, il bénéficie de l'affectation de temps des salariés par la FONDATION NOTRE DAME.

La provision correspondant au C.E.T est basée sur un calcul maximal annuel de six jours épargnés par le salarié.

#### 3.2.3. Indemnités pour départ à la retraite

Elles ne sont pas provisionnées dans les comptes du Programme Entraide mais figurent dans les comptes de la Fondation abritante, pour l'ensemble des salariés.

### 3.2.4. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

#### Report à nouveau :

La FONDATION NOTRE DAME comptabilise les fonds dédiés affectés au PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION en report à nouveau. Ne demeurent en fonds dédiés que les fonds spécifiques.

<b>Report à nouveau au 01/01/2023</b>	<b>4 440 232</b>
<b>Quote-part du résultat 2023</b>	<b>-259 835</b>
<b>Report à nouveau au 31/12/2023</b>	<b>4 180 397 €</b>

La page suivante détaille les fonds dédiés du Programme Entraide qui relève de deux natures différentes :

- les Fonds dédiés correspondant aux acquisitions du Fonds Insertion Logement pour 2 348 K€ ;
- les autres Fonds dédiés spécifiques pour un montant de 4 698 K€, les plus importants étant :
  - Les fonds liés aux investissements à venir du Fonds Insertion Logement, pour un montant de 1 738 K€ ;
  - Le Fonds Vaugirard-Solidarité, constitué depuis 2017 par décision du Conseil d'Administration afin de réunir les financements attendus pour un important projet de création de lieux de colocation solidaire à Paris (Maison Marguerite-Marie – Fonds Vaugirard Solidarité). Il a été abondé de 500 K€ en 2023.
  - Le Fonds Saint-Landry, doté de 467 K€, constitué des soutiens à des grands projets structurants, en lien avec le Diocèse de Paris.

Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés du Programme Entraide	au 31/12/2022	Charges affectées en 2023	Réaffectation	Ressources affectées 2023	Montant total de la variation	au 31/12/2023	Dont Fonds dédiés correspondant à des dépenses au cours des 2 derniers exercices
Fonds Tibériade	57 381	44 548			- 44 548	12 833	
Fonds St Médard	11 202	11 202			- 11 202	0	
Fonds Patrimoine religieux - PRYA	26 636	10 764		5 200	- 5 564	21 072	
Fonds Saint Landry	594 659	289 240		162 000	- 127 240	467 419	
Fonds Vaugirard Solidarité	1 650 000			500 000	500 000	2 150 000	
Fonds Maison Bakhita	20 581	91 310	- 2 846	73 575	- 20 581	-	
Fonds projet Maison des familles	42 886	42 966		4 000	- 38 966	3 920	
Carême 2023 - Maison Bakhita		36 849	2 846	34 003	-	-	
Fonds Projet APA de la rue des plantes	11 270	30 530		32 000	1 470	12 740	
Fonds Aux Captifs la Liberation	21 543	21 543			- 21 543	-	
Fonds Œuvre d'Orient - écoles au Liban	90 949	90 949			- 90 949	-	
Fonds legs MCHu (écoles)	75 000	75 000			- 75 000	-	
Legs M. affecté - Projets sourds et malentendants	-	11 320		200 000	188 680	188 680	
Holy Games		155		5 155	5 000	5 000	
Foyer Daubigny		750		25 000	24 250	24 250	
Fonds Legs P affecté - Radio Notre Dame	-	1 514		75 687	74 174	74 174	
Fonds dédiés logement restant à investir	1 357 182	262 089	- 58 243	701 180	380 848	1 738 030	
Fonds dédiés correspondant à des acquisitions - FIPL	1 621 226	190 329	578 402		388 074	2 009 300	
Fonds dédiés logement - report à nouveau - FIL	456 303		- 456 303		- 456 303	-	
Fonds Legs C immobilisé - FIL	413 575	14 364	- 60 225		- 74 589	338 986	
Fonds Legs C restant à investir - FIPL	3 631		- 3 631		- 3 631	0	
<b>TOTAL</b>	<b>6 454 024 €</b>	<b>1 225 420 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 817 800 €</b>	<b>592 380 €</b>	<b>7 046 404 €</b>	

## 3.2.5. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés				
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	Au 31/12/2022	Dotation	Reprise	Au 31/12/2023
<b>Provision de variation des fonds reportés</b>	1 958 689	1 408 743	738 010	1 287 955
<b>TOTAL</b>	<b>1 958 689 €</b>	<b>1 408 743 €</b>	<b>738 010 €</b>	<b>1 287 955 €</b>

En 2023, 4 legs ont été soldés. Au 31/12/2023, il reste 8 legs en cours de règlement. Il est à noter l'acceptation de 2 nouveaux legs en 2023

## 3.2.6. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Clients douteux	915		915	
Autres créances				
<b>TOTAL</b>	<b>915 €</b>		<b>915 €</b>	

## 3.2.7. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	114 444	114 444		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Dettes financières diverses	18 640	18 640		
Dettes des legs ou donations	199 543	199 543		
Autres dettes	9 106	27 746		
Projets bénéficiaires restant à solder	1 248 100	1 248 100		
Produits constatés d'avance	9 215	9 215		
<b>TOTAL</b>	<b>1 599 048 €</b>	<b>1 599 048 €</b>		

Le soutien à des projets pluriannuels ou des projets avec une dimension immobilière, mais surtout le décalage naturel entre engagement et versement, conduit à avoir un niveau d'engagements de soutiens à des projets non encore versés qui reste encore significatif à la fin de l'exercice malgré une baisse de la dette de 227 K€ par rapport à 2022. Ce montant est également à rapporter au budget annuel des projets (plus de 3 M€). Un tiers du montant restant à solder concerne des projets antérieurs à 2023 (voir Note 4.3).

## 3.2.8. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fournisseurs France	110 805	140 785
Fournisseurs factures non parvenues	3 639	6 241
<b>TOTAL</b>	<b>114 444 €</b>	<b>147 026 €</b>

## 3.2.9. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 444	147 026
Dettes fiscales et sociales		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Dettes financières diverses	18 640	19 005
Soutiens de projets engagés à verser	1 248 100	1 475 362
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes des legs ou donation	199 543	708 117
Autres dettes	18 322	5 111
<b>DETTES</b>	<b>1 599 049 €</b>	<b>2 354 621 €</b>



## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Legs, donations et assurances-vie

1 429 768€ de legs et donations figurent en 2023 au compte de résultat.

	Montants
<b>Produits</b>	<b>3 193 949</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	61 719
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	772 316
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 101 171
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 258 743
<b>Charges</b>	<b>1 764 181</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 101 171
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	663 010
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1 429 768€</b>

### 4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes 1 590 753 € consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2023 pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION à 90 270 €.

4.3. Projets soutenus

Programme Entraide & Education à Paris

LIBELLE	Projets engagés		Annulation partielle de projets antérieurs		Projets nets engagés	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Projets par décision du Bureau de la Fondation Notre Dame	15	373 410	1	4 979	14	368 431
Projets par décision du Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame	14	1 687 000	6	135 449	8	1 551 551
Projets par délégation	129	878 566	38	94 875	91	783 691
<b>Sous-total des projets non affectés</b>	<b>158</b>	<b>2 938 976</b>	<b>45</b>	<b>235 303</b>	<b>113</b>	<b>2 703 673</b>
Projet Famyliia Paris	1	42 886			1	42 886
Projet Tibériade	1	44 548			1	44 548
Projet Maison Bakhita	4	124 481			4	124 481
Projet affecté APA rue des plantes	1	29 890			1	29 890
Projet St Médard	1	11 169			1	11 169
Fonds Patrimoine religieux (PRYA)	1	6 000	1	300	0	5 700
Projet St Landry	1	286 000			1	286 000
Projet Affectés autres	1	75 000			1	75 000
Projets des collectes de Carême	2	22 324			2	22 324
Fonds Insertion pour le Logement	1	4 260			1	4 260
<b>Sous-total des projets affectés</b>	<b>11</b>	<b>646 558</b>	<b>1</b>	<b>300</b>	<b>13</b>	<b>646 258</b>
<b>Fonds d'Urgence</b>	<b>24</b>	<b>24 918</b>	<b>4</b>	<b>2 560</b>	<b>20</b>	<b>22 358</b>
Accompagnement et suivi des projets		224 481		-		224 481
Actions réalisées directement		466 424		-		466 424
<b>Total des missions sociales du Programme Entraide</b>	<b>193</b>	<b>4 301 357 €</b>	<b>50</b>	<b>238 163 €</b>	<b>146</b>	<b>4 063 194 €</b>

Les actions réalisées directement se composent pour l'essentiel des charges de gestion (y compris les amortissements) des appartements du Fonds Insertion Logement ainsi que la mise en œuvre d'une mesure d'impact des projets.

L'accompagnement des projets consiste en temps consacré par l'équipe de la Fondation pour identifier, instruire et suivre la réalisation des projets soutenus.

### 10 principales associations soutenues en 2023 \*

Associations	Montant accordé	Nombre de projets concernés	dont engagements sur plusieurs années
Aux Captifs, la Libération	602 544 €	6	
Association Maison Bakhita	254 481 €	5	
Association Solidarité Notre-Dame de Tanger	210 000 €	2	
Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs	200 000 €	1	
FACEL	138 488 €	2	
Août Secours Alimentaire	90 000 €	1	
Association Art, Culture et Foi	85 500 €	6	
Joie, Air et Santé - Les Jeunes de Saint-Ambroise	83 207 €	3	
Fondation Saint Matthieu	75 000 €	1	
La Jeanne d'Arc de Vaugirard - JAV	74 708 €	9	
<b>Total</b>	<b>1 813 928 €</b>	<b>36</b>	
<b>* hors soutiens accordés via Mains ouvertes et Fonds d'Urgence</b>			

Les dix principales associations soutenues totalisent 54 % des soutiens accordés.

### Projets non soldés

<b>Projets engagés en 2023</b>	53 projets non soldés	844 477 €
<b>Projets engagés en 2022</b>	21 projets non soldés	288 659 €
<b>Projets antérieurs non soldés</b>	8 projets non soldés	98 438 €
<b>Total</b>		<b>1 231 574 €</b>

Les projets soutenus ont vocation à être réalisés dans un temps plus ou moins bref, en général inférieurs à 6 mois et au maximum dans les 2 ans suivant la date de décision. Le soutien peut être annulé en cas de non-réalisation. Il est à noter que 68 % des soutiens concernent des projets adoptés en 2023.



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

### 5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

### 5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

### 5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

### 5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.8.

### 5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

### 5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

### 5.2. Emplois

#### 5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- Des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement, dans le cadre du Programme Entraide, des charges de suivi du Fonds Insertion Logement.

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- De manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

#### 5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

#### 5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

#### 5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]

Suite au transfert du fonds au Programme Entraide, le CER spécifique de la FIL a été intégré dans le CER du programme Entraide. [Voir ci-dessous.]

ENTRAIDE_CROD ET CER 2023	ENTRAIDE ( E )		ENTRAIDE - FIL (L)		ENTRAIDE + FIL	
	CROD	CER	CROD	CER	CROD	CER
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>						
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>4 571 082,86</b>	<b>4 571 082,86</b>	<b>703 512,08</b>	<b>703 512,08</b>	<b>5 274 594,94</b>	<b>5 274 594,94</b>
1 - 1 - Cotisations sans contrepartie						
<b>1 - 2 - Dons, legs &amp; mécénats</b>	<b>4 205 098,74</b>	<b>4 205 098,74</b>	<b>313 281,85</b>	<b>313 281,85</b>	<b>4 518 380,59</b>	<b>4 518 380,59</b>
- Dons manuels non affectés	2 342 988,86	2 342 988,86	-	-	2 342 988,86	2 342 988,86
- Dons manuels affectés	341 212,85	341 212,85	313 281,85	313 281,85	654 494,70	654 494,70
- Legs, donations et assurances-vie	1 429 768,03	1 429 768,03	-	-	1 429 768,03	1 429 768,03
- Mécénats	91 129,00	91 129,00	-	-	91 129,00	91 129,00
<b>1 - 3 - Autres ressources liées à la générosité du public</b>	<b>365 984,12</b>	<b>365 984,12</b>	<b>390 230,23</b>	<b>390 230,23</b>	<b>756 214,35</b>	<b>756 214,35</b>
- Produits financiers	253 994,67	253 994,67	11 725,28	11 725,28	265 719,95	265 719,95
- Produits exceptionnels	78 645,42	78 645,42	205 481,18	205 481,18	284 126,60	284 126,60
- Revenus locatifs & remboursement de charges	33 344,03	33 344,03	173 023,77	173 023,77	206 367,80	206 367,80
- Produits accessoires	-	-	-	-	-	-
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2 - 1 - Cotisations avec contrepartie						
2 - 2 - Parrainage des entreprises						
2 - 3 - Contributions financières sans contrepartie						
2 - 4 - Autres produits non liés à la générosité du public						
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>914,94</b>	<b>914,94</b>	<b>914,94</b>	<b>914,94</b>
<b>5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>435 592,50</b>	<b>435 592,50</b>	<b>204 692,77</b>	<b>204 692,77</b>	<b>640 285,27</b>	<b>640 285,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 006 675,36</b>	<b>5 006 675,36</b>	<b>909 119,79</b>	<b>909 119,79</b>	<b>5 915 795,15</b>	<b>5 915 795,15</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>3 600 270,98</b>	<b>3 600 270,98</b>	<b>462 923,55</b>	<b>462 923,55</b>	<b>4 063 194,53</b>	<b>4 063 194,53</b>
<b>1 - 1 - Réalisées en France</b>	<b>3 600 270,98</b>	<b>3 600 270,98</b>	<b>462 923,55</b>	<b>462 923,55</b>	<b>4 063 194,53</b>	<b>4 063 194,53</b>
- Actions réalisées par l'organisme	25 050,60	25 050,60	441 373,89	441 373,89	466 424,49	466 424,49
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 368 029,00	3 368 029,00	4 260,00	4 260,00	3 372 289,00	3 372 289,00
- Accompagnement des projets	207 191,38	207 191,38	17 289,66	17 289,66	224 481,04	224 481,04
<b>1 - 2 - Réalisées à l'Etranger</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actions réalisées par l'organisme agissant en France						
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France						
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>700 742,69</b>	<b>700 742,69</b>	<b>325,04</b>	<b>325,04</b>	<b>701 067,73</b>	<b>701 067,73</b>
2 - 1 - Frais d'appel à la générosité du public	700 742,69	700 742,69	325,04	325,04	701 067,73	701 067,73
2 - 2 - Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-	-	-
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>171 922,91</b>	<b>171 922,91</b>	<b>6 780,00</b>	<b>6 780,00</b>	<b>178 702,91</b>	<b>178 702,91</b>
3 - 1 Frais de gestion	83 490,00	83 490,00	6 780,00	6 780,00	90 270,00	90 270,00
3 - 2 Frais de gestion immobilière (location et fonctionnement bureau)	-	-	-	-	-	-
3 - 3 Frais de gestion immo	46 101,68	46 101,68	-	-	46 101,68	46 101,68
3 - 4 Charges financières	42 331,23	42 331,23	-	-	42 331,23	42 331,23
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 - IMPÔTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>793 573,86</b>	<b>793 573,86</b>	<b>439 091,20</b>	<b>439 091,20</b>	<b>1 232 665,06</b>	<b>1 232 665,06</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 266 510,44</b>	<b>5 266 510,44</b>	<b>909 119,79</b>	<b>909 119,79</b>	<b>6 175 630,23</b>	<b>6 175 630,23</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 259 835,08</b>	<b>- 259 835,08</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 259 835,08</b>	<b>- 259 835,08</b>



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

Les services administratifs du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION utilisent un local composé de bureaux et d'un espace ouvert au 2<sup>e</sup> étage du 10, rue du Cloître Notre-Dame, dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Les locaux sont partagés avec le Fonds Cathédrale, la Fondation Avenir du Patrimoine à Paris ainsi qu'avec les services de la fondation abritante.

### 6.2. Effectifs

Les effectifs 2023 des salariés travaillant pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION de la FONDATION NOTRE DAME comprennent également ceux du fonds Insertion Logement depuis le 01/01/2021. Il est à noter un renforcement des effectifs du PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION à la suite de la création d'un pôle Collecte et l'affectation de 1,5 ETP sur la collecte du Programme et le suivi de ses donateurs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2022	13	3,21	1	0,50	14	3,71
2023	10	4,58	1	0,50	11	5,08

### 6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION NOTRE DAME a également eu recours en 2023, pour le PROGRAMME ENTRAIDE & EDUCATION, à 5 bénévoles au siège de la FONDATION NOTRE DAME, soit, en Equivalent Temps Plein, 1,11 ETP. Elle instruit les projets et accompagne les associations soutenues.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé,
- On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

		Bénévoles			
		Année	Total	Total ETP	VALORISATION
Programme Entraide	2022		6	0,96	53 891 €
	2023		5	1,11	63 118 €

Contributions volontaires en nature	2023	2022		2023	2022
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>	195 094	177 299	<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>	195 094	177 299
Réalisées en France	195 094	177 299	Bénévolat	63 118	53 891
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	131 976	123 408
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>					
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>195 094 €</b>	<b>177 299 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>195 094 €</b>	<b>177 299 €</b>

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>	3 062 041	3 204 200
(-) utilisation	895 526	509 283
(+) report	793 574	367 124
<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>2 960 089</b>	<b>3 062 041</b>

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 89 K€ dont 33 K€ au titre du contrôle légal et 56 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

6.5. Engagements hors bilan

## 6.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	1 289 991 €	939 991 €	350 000 €	

Détail des Engagements donnés	2024	2025 et suivantes
Aux Captifs la Libération	609 565 €	
Projet FACEL	150 000 €	300 000 €
Association La Camilienne	46 000 €	
FIPL	4 260 €	
Engagements divers (hors projets)	130 166 €	50 000 €
<b>Total</b>	<b>939 991 €</b>	<b>350 000 €</b>

## 6.5.2. Engagements reçus

Engagements reçus	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	46 000 €	46 000 €		

